

GARANTIE EXONERATION DE PRIMES

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

Garantie complémentaire à l'assurance décès prévoyant une dispense de paiement des primes pendant les périodes d'incapacité temporaire et de chômage de l'assuré. Lorsqu'elle est accordée, une période de franchise et une durée maximale sont souvent prévues au contrat.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**